FNEC FP FO
ACADEMIE DE RENNES

Déclaration de la FNEC FP-FO à la F3SCT académique du 9 juillet 2024

Madame la Secrétaire générale,

A l'issue du 2ème tour des législatives, rien n'est réglé. La peste brune est certes enrayée mais pas éliminée, loin s'en faut. Si les mêmes politiques de casse des droits sociaux, du code du travail, des services publics se poursuivent, les menaces pour la démocratie reprendront plus fortes encore.

Ainsi, la FNEC FP-Force Ouvrière demeure fidèle à ses engagements pour une République sociale opposées aux idées réactionnaires et à toute forme de sectarisme (racisme, antisémitisme, xénophobie, sexisme…). Nous sommes intrinsèquement attachés aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Durant les périodes électorales, la FNEC FP-Force Ouvrière ne donne aucune consigne de vote et reste sur le terrain syndical pour porter ses revendications et défendre en toute indépendance les intérêts des personnels. L'indépendance n'est pas l'indifférence. Nous n'avons aucune complaisance vis-à-vis de ceux qui veulent supprimer la liberté syndicale qui ne se privent pas pour le dire dans leurs cercles. Mais nous avons aussi la mémoire ouvrière longue et nous savons que c'est sur le fumier de la régression sociale, du mépris de classe que prospère le fascisme affiché ou déguisé. Nous n'oublions ni les réformes scélérates de Macron sur les retraites, l'assurance chômage, les services publics, ni celles de François Hollande sur la loi-Travail !

En outre, depuis des mois, partout les personnels se mobilisent avec les parents d'élèves contre les mesures de tri social que le gouvernement voudrait mettre en place via les groupes de niveau au collège. La FNEC FP-Force Ouvrière en exige le retrait. La suppression du groupe classe en Français et en Mathématiques avec pour conséquence, notamment, l'organisation des emplois du temps en barrette, la suppression des heures de cours dédoublés vont encore dégrader les conditions de travail. La possibilité de dérogation laissée aux chefs d'établissements n'équivaut pas à la possibilité pour les collègues de choisir d'appliquer ou non l'organisation en groupes, mais plutôt à un renforcement de l'autonomie pour gérer la pénurie qui découlera nécessairement de l'absence de moyens suffisants. En effet, au rapt sur la rémunération des agents de la Fonction publique du fait de la désindexation du point d'indice de l'inflation s'ajoutent, chaque année, des économies sur les postes qui conduisent inexorablement au démantèlement des services publics.

A l'ordre du jour de cette instance est prévu notamment un point sur l'expérimentation de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux dans le 2nd degré. C'est l''occasion de réaffirmer que la meilleure manière de combattre les risques psycho-sociaux (RPS), lesquels constituent une large part des fiches SST, est de ne pas les provoquer. La FNEC FP-Force Ouvrière considère que ces RPS sont en grande partie générés par les politiques et les contre-réformes mises en œuvre ces dernières années. La FNEC FP-Force Ouvrière dénonce le rouleau compresseur

qu'elles représentent, associées aux dérives managériales et à l'incurie ministérielle dans leur obligation légale de protection des travailleurs.

Cette instance est l'occasion de réaffirmer les revendications de la FNEC FP-Force Ouvrière au sujet des personnels en situation de handicap. La FNEC FP-Force Ouvrière est de plus en plus contactée par des personnels en situation de handicap dont les droits sont mis à mal. La FNEC FP-Force Ouvrière dénonce les retards pris notamment dans l'adaptation des locaux publics. La FNEC FP-Force Ouvrière rappelle que ce n'est pas aux travailleurs de s'adapter à leur poste de travail, mais à l'employeur d'adapter le poste du travailleur handicapé. L'aménagement de poste prescrit par le médecin du travail ou de prévention doit s'imposer à l'employeur.

Cette instance est l'occasion de réaffirmer les revendications de la FNEC FP-Force Ouvrière au sujet de l'amiante, du radon et des substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Nous constatons que la situation dans de nombreux bâtiments de travail n'a que peu ou pas du tout évolué. La FNEC FP-Force Ouvrière rappelle que l'employeur est responsable de la santé des personnels, en aucun cas il ne peut se défausser au prétexte qu'il n'est pas propriétaire des locaux. La FNEC FP-Force Ouvrière rappelle que le Conseil d'Etat a reconnu le préjudice d'anxiété lié à la présence d'amiante dans les bâtiments de travail. Enfin, le risque lié à l'exposition au radon, gaz radioactif, deuxième cause de mortalité par cancer du poumon, est un grave problème de santé publique au même titre que l'amiante. L'employeur doit informer les personnels et leurs représentants des mesurages effectués et mettre en place les mesures de protections nécessaires.

Enfin, la FNEC FP-Force Ouvrière ne s'inscrit dans aucune forme de trêve olympique. Nous continuons donc de revendiquer :

- L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de discussions pour rattraper les 28,5% perdus depuis 2000 ;

- L'abandon du projet de loi Guerini visant à en finir avec une gestion statutaire fondée sur l'appartenance à des catégories et à des corps au profit d'une gestion individualisée avec salaire « au mérite », c'est-à-dire à la tête du client ;

- L'arrêt des suppressions de postes et création immédiate de tous les postes statutaires nécessaires ;

- L'arrêt et/ou l'abrogation des contre-réformes qui cassent l'Ecole publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, SNU, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle et autres réformes des concours d'accès à l'enseignement.